

FRAPPU

CENTRE-VILLE
↓

LE RÔLE DE L'ÉTAT
DANS L'HABITATION
↓

FOLLOW THE GUIDE!
SUIVEZ L'SUCRE...!

Jean YVES LAURENT



SOMMAIRE

1re partie

L'Etat et les politiques en habitation

- Rappel historique 3
- Crise économique et rôle de l'Etat en habitation 3

2e partie

La transformation du rôle de l'Etat

- L'Etat-providence 6
- La crise de l'Etat 6

3e partie

C'est à notre tour de choisir

- Nos acquis 6
- Nos difficultés 6

Ce texte a été réalisé à la demande du
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

Les collaborateurs sont:

Pierre Hamel (Université de Montréal)
Jean-François Léonard (UQAM)
François Saillant (FRAPRU)
Jean-Guy Laguë et Carol Saucier de
L'Atelier de promotion collective
Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal

Conception graphique et illustrations:

Jean Villemaire

avril 1981

1re PARTIE

L'Etat et les politiques en habitation

Rappel historique

Il est important de mentionner dès le départ que, historiquement, les interventions de l'Etat en habitation ont été guidées avant tout par des intérêts et objectifs économiques et, secondairement, par des objectifs plus "sociaux". Dans ce dernier cas, l'Etat prend en charge partiellement des besoins exprimés par certains secteurs défavorisés de la population, que nous nommons les classes populaires.

Depuis que l'Etat a commencé à intervenir systématiquement en habitation après la deuxième guerre mondiale, il a agi surtout comme un intervenant supplémentaire dans le marché privé où le logement est considéré comme une marchandise. Ses actions visaient à stimuler l'industrie de la construction, à favoriser la croissance du capital des banques et, enfin, à faciliter l'accès à la propriété privée (maison neuve) des ménages à revenu moyen. Par exemple, de 1946 à 1971, trois millions d'habitations ont été construites au Canada. Plus du tiers d'entre elles l'ont été en vertu des dispositions de la Loi nationale de l'habitation¹.

Aussi, secondairement, il y a prise en charge par l'Etat de certains besoins sociaux des classes populaires. Cette prise en charge survient fréquemment suite à des luttes menées par ces classes. L'Etat cherche également par son action à pallier à ce qu'il appelle les insuffisances du marché privé dans le domaine de l'habitation.

Ces interventions à caractère "social" de l'Etat demeureront néanmoins peu importantes. Il porte peu d'intérêt au sort que subissent les classes populaires sur le marché du logement: de 1946 à 1976, l'aide de la SCHL à la construction d'unités de logement pour les groupes à faible revenu ne couvre que 5,1% de toutes les unités mises en chantier au Canada.

Voici encore quelques exemples pour illustrer la faiblesse du caractère "social" des interventions étatiques. Premièrement, le financement de la construction de HLM est demeuré un programme

limité. En 14 ans, au Québec, seulement 25 000 unités de logement ont été construites, et les HLM ne représentent que 1% de tous les logements actuels². Ce programme visait avant tout à reloger les personnes vivant dans les quartiers populaires et déplacées à cause des transformations qu'ont connues les centre-villes et ces quartiers qui leur sont adjacents. Deuxièmement, l'instauration d'un contrôle des loyers, demeuré peu efficace, n'a pas permis d'empêcher le mouvement croissant et rapide des hausses de loyers. Les personnes à faible revenu doivent s'acquitter de loyers qui ne respectent nullement leur capacité de payer.

A la lumière de tout ceci, une conclusion s'impose: les objectifs et les effets des interventions de l'Etat en habitation n'ont jamais été de répondre de façon large et adéquate aux besoins des classes populaires. Le logement n'est pas considéré comme un droit essentiel, mais comme une marchandise. Si ces classes populaires ont réalisé des acquis significatifs, ceux-ci demeurent néanmoins partiels.

Crise économique et rôle de l'Etat en habitation

Pour faire face à la crise économique qui sévit depuis quelques années, l'Etat réajuste ses interventions et principalement dans trois directions reliées:

- 1) l'Etat cherche avant tout à soutenir plus efficacement les intervenants privés en habitation. En effet, ces intervenants sont toujours considérés comme les principaux leviers du développement dans ce domaine. De plus, ce soutien accru prend un caractère d'urgence pour ceux de ces intervenants qui connaissent de nombreuses difficultés: par exemple, l'industrie de la construction;
- 2) l'Etat réduit considérablement ses dépenses sociales: coupures de budget, rentabilisation des services, resserrement des contrôles gouvernementaux. Il prend prétexte de la

crise économique pour affirmer qu'il n'a plus les moyens d'assumer de telles dépenses. Ces coupures s'attaquent donc directement aux acquis réalisés par les classes populaires.

- 3) l'Etat collabore à la "revitalisation" des quartiers populaires en y faisant revenir une population à revenu moyen, sinon supérieur, au détriment des résidents actuels de ces quartiers.

Examinons divers programmes gouvernementaux pour mieux illustrer ces affirmations.



HLM

L'Etat fédéral s'est retiré du financement du logement social. Le gouvernement du Québec annonçait de même en 1980 qu'il se retirerait progressivement du programme québécois de construction de HLM. L'Etat affirmait alors que ce programme était trop coûteux dans le contexte actuel de crise économique. Ainsi, l'Etat ne tient pas compte de la pénurie actuelle de logements publics au Québec. Seulement à Montréal, 16 000 personnes sont inscrites sur les listes d'attente de HLM.

Depuis quelques années, nous assistons également à la rentabilisation de ce type de logement. Comme l'échelle des loyers n'a pas été révisée depuis plus de dix ans, il s'en est suivi une augmentation importante des loyers pour plus de 25% des logements³. Enfin, il ne serait pas étonnant que l'Etat songe à se départir d'une partie du stock de logements publics pour la vendre à l'entreprise privée. Le gouvernement du Québec n'aurait qu'à prendre exemple sur la SCHL.

Logirente

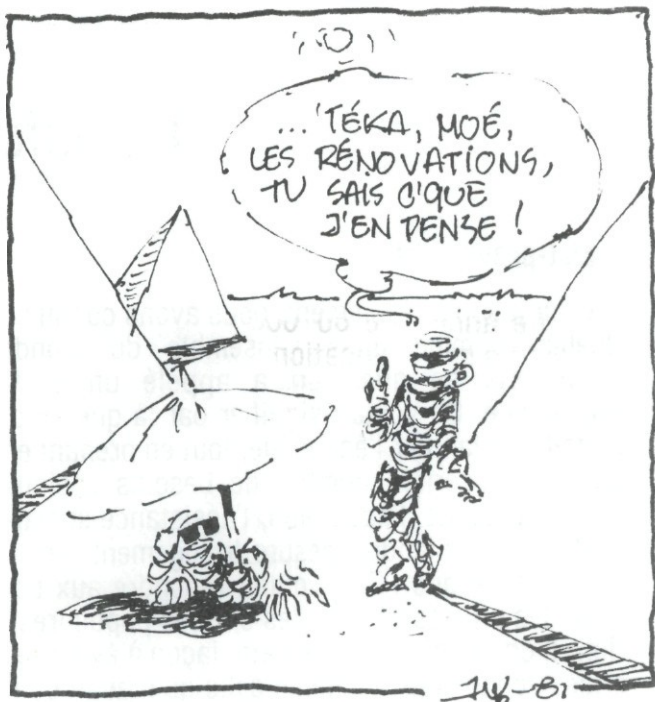
Ce programme a été mis en vigueur en janvier 1981 par le gouvernement du Québec à titre de remplacement à la formule HLM. Remarquons que Logirente ne s'adresse qu'aux personnes âgées de 65 ans et plus payant un loyer qui excède 30% de leur revenu. Dans les faits, un maximum, cette année, de 60 000 personnes âgées auront droit à cette allocation, alors que 335 000 d'entre elles au Québec vivent sous le seuil de pauvreté. Retenons aussi que cette allocation-logement sert à subventionner les personnes âgées pour qu'elles puissent continuer à se loger sur le marché privé en payant plus cher. Par exemple, dans le cas de Sherbrooke, on a noté que les personnes âgées qui recevaient cette allocation ont reçu des augmentations de loyer supérieures à la moyenne. Les fonds publics sont donc réinvestis mais en fonction des intérêts des intervenants (propriétaires, banques, etc.) du marché privé.

Le Parti Québécois annonçait, au cours de la dernière campagne électorale, que Logirente couvrirait l'ensemble des personnes âgées de 55 ans et plus. On a toutefois pris soin de ne pas avancer de sommes permettant le financement de cette promesse.

Coopératives sans but lucratif

Ces coopératives d'habitation créées au Québec depuis quelques années s'adressent prioritairement aux personnes à revenus faible et modéré. Le soutien de l'Etat à cette formule est demeuré très marginal. Ces coopératives ne constituaient jusqu'en 1980 que 0,01% du stock de logements actuels.

Le vice-président de la Société d'habitation du Québec (SHQ), monsieur Serge Carreau, indiquait, il y a quelques mois, qu'il faudrait augmenter les sommes consacrées au programme Logipop pour financer le développement en cours des coopératives. Il est à craindre que ces sommes indispensables ne soient pas accordées, compte tenu des coupures comprises dans le dernier budget Parizeau. Nous avons déjà indiqué que l'Etat ne faisait qu'un effort marginal pour soutenir cette formule d'habitation dont le développement constitue une voie différente par rapport au marché privé du logement. Allons-nous en plus assister à un ralentissement de cet effort?



Contrôle des loyers

La loi 107, entrée en vigueur depuis octobre 1980, ne résout en rien la question d'un contrôle efficace des loyers. D'une part, les locataires de logements neufs (construits depuis 5 ans) sont toujours exclus de la loi pour ce qui est de la fixation des loyers. D'autre part, la méthode de calcul des hausses de leur loyer demeure la même que celle utilisée précédemment par la Régie des loyers. Elle ne tient compte que des dépenses du propriétaire. La Loi 107 vise beaucoup plus à favoriser la soi-disant bonne entente entre propriétaires et locataires qu'à contrôler efficacement les loyers.

Loginove

Nous avons déjà illustré dans les fiches techniques que ce programme de restauration résidentielle, annoncé par le gouvernement provincial en mars 1980, ne respecte pas la capacité de payer des gens à faible revenu habitant dans des quartiers populaires. Les augmentations de loyer, d'au moins 45%, qui s'ensuivront sont incompatibles avec la capacité de payer de ces gens. L'application de Loginove entraînera le délogement des personnes habitant ces quartiers pour les remplacer par une clientèle plus fortunée⁴. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que l'Etat, par ce programme, apportera avant tout un support à l'industrie de la construction, très mal en point présentement, en stimulant le développement de


la rénovation. Egalement, l'Etat pourra "revitaliser" les quartiers populaires adjacents aux centre-villes en y attirant entre autres une clientèle à revenus moyen ou supérieur capable de payer le prix d'une telle politique d'habitation. Encore une fois, les besoins des gens à faible revenu sont mis au rancart.

L'accession à la propriété

Nous faisons allusion ici au programme mis de l'avant par le Parti Québécois lors de la dernière campagne électorale. Brièvement, ce programme servira lui aussi de stimulant à l'industrie de la construction, soit par le biais de la construction neuve, soit par celui de la rénovation. Il ne s'adresse pas aux familles locataires à faible revenu. Ce programme vise une clientèle à revenu moyen. De nouveau, il aura pour conséquence d'entraîner l'éviction des habitants des quartiers populaires et leur remplacement par des gens à revenu plus élevé. En effet, en cas de rénovation, ces quartiers constituent des cibles alléchantes.

"Revitalisation" des quartiers populaires

Après avoir pendant des dizaines d'années investi dans la construction de maisons neuves en banlieue et avoir du même coup laissé se détériorer les logements ouvriers des centre-villes, les gouvernements ont depuis le milieu des années 1970 opté pour le retour à la ville des "classes moyennes". Cette orientation visait entre autres à rentabiliser les nombreux investissements faits depuis vingt ans dans le développement des centres urbains (la fameuse opération bulldozer). Ce n'est pas tout d'avoir un centre d'achat à deux pas de la colline parlementaire à Québec, il faut aussi qu'il fasse des sous et, pour faire des sous, ça prend une clientèle qui en a! Or, la population actuelle des quartiers populaires ne représente pas un bassin assez rentable au goût des investisseurs et il faut donc penser à la remplacer. La crise a aussi eu un effet non négligeable sur ce réajustement de politique. Beaucoup de choses ont en effet été remises en question à la faveur de cette crise, entre autres les bungalows électriques et les 25 ou 50 milles pour se déplacer à chaque jour. Les mots d'ordre de saine administration et de rentabilité économique sont aussi plus que jamais revenus à la mode du jour.

Le retour au centre-ville s'est amorcé avec les programmes d'amélioration de quartier (PAQ) ou ceux de remise en état des logements (PAREL) mais il ne touchait que certains quartiers et même certaines zones à l'intérieur de ceux-ci. Or, il semble de plus en plus évident que ce retour à la ville deviendra l'aspect dominant de la prochaine période. Des exemples? A Sherbrooke, on prévoit investir une somme d'au moins 8 000 000 \$ dans des projets de réaménagement des quartiers du centre-ville. A Montréal, la ville investit dans la construction de 10 000 logements neufs dans le but explicite d'"encourager le retour des banlieusards". A Québec, la ville a donné une conférence de presse le 25 mars pour annoncer l'intensification des programmes de rénovation, ainsi que du projet de Kabir Kouba (vaste projet échelonné sur 25 ans pour le réaménagement des berges de la rivière Saint-Charles) afin de "favoriser le retour à la ville des classes moyennes". Ajoutons au portrait le caractère universel qu'aura un programme comme Loginove et le tout prend des allures de vaste offensive touchant l'ensemble de nos quartiers. 

¹ Données tirées de SCHL, *L'habitation au Canada, 1946-1970*. Ottawa, 1970, pages 6-7.

² Données tirées du dossier sur les HLM produit par la CSN en novembre 1980, page 17.

³ Données tirées du dossier sur les HLM produit par la CSN en novembre 1980, page 15.

⁴ Le programme de restauration fédéral, PAREL, entraîne les mêmes conséquences puisque les augmentations de loyer sont pires que dans le cas de Loginove.



L'Etat-providence

A venir jusqu'à récemment, nous avons connu au Québec comme dans l'ensemble du monde capitaliste ce que l'on a appelé un Etat-providence. On voulait signifier par là que l'Etat tentait de planifier l'économie, tout en prenant en charge un certain nombre de besoins sociaux comme la santé, l'éducation, l'assistance sociale et dans une moindre mesure le logement. Pourquoi? Parce que l'Etat voulait répondre aux besoins les plus essentiels des classes populaires? Non. Il cherchait plutôt de cette façon à éviter les crises économiques comme celle qu'il avait connue au début des années 1930. Le moyen était relativement simple. En augmentant ses dépenses et en s'occupant directement de certains secteurs souvent non-rentables, l'Etat espérait accroître la consommation de biens et de services, faire rouler l'économie. L'Etat cherchait également de cette façon à étouffer tout risque de contestation sociale, combattre le chômage, etc.

Au Québec, on a dû attendre le début des années 60 et la "Révolution tranquille" pour que l'Etat tente d'instaurer une meilleure planification de l'économie, investisse directement dans certains secteurs industriels et prenne en charge des besoins sociaux. C'est à ce moment qu'on a vu apparaître des instruments comme le Conseil du trésor ou l'Office de développement et de planification du Québec, qu'on a nationalisé l'électricité, qu'on a instauré l'assurance-hospitalisation puis l'assurance-maladie, qu'on a favorisé l'éducation publique. Dans le domaine du logement, l'Etat a pris à sa charge un certain nombre de résidents des quartiers populaires chassés par le développement accéléré des centre-villes en les entassant dans des HLM en banlieue.

La crise de l'Etat

L'Etat-providence n'a cependant fait qu'un temps. Il s'est avéré incapable de contrôler les crises économiques de façon permanente. Nous sommes en effet confrontés, depuis le milieu des années 70, à une nouvelle crise aussi grave que les précédentes et, cette fois, les vieilles recettes

RTIE tion de l'Etat

ne semblent plus donner de résultats. Cette crise se manifeste par une augmentation simultanée de l'inflation et du chômage.

Au Canada, au Québec on peut considérer que depuis le milieu des années 70, l'Etat-providence a été fortement remis en question dans ses visées pour céder la place à un Etat-disciplinaire. Ce dernier terme signifie un Etat dont la principale fonction consiste à gérer la crise économique en devenant de plus en plus répressif. Cette répression accrue sert à maintenir la paix sociale menacée par les initiatives étatiques telles que coupures de budget, mesures de contrôle plus serrées à l'égard des divers programmes gouvernementaux. Ceci s'observe clairement dans des secteurs comme les garderies, l'éducation, la santé, le logement social, etc.

Dans tous ces secteurs, il s'agit moins d'innover en vue de prendre en charge certains besoins sociaux que de réduire les dépenses gouvernementales soit en resserrant les

mécanismes de contrôle budgétaire, soit carrément en coupant dans des programmes jugés trop coûteux. Ce désengagement de l'Etat du domaine des affaires sociales attaque durement les classes populaires. Nous avons déjà vu dans le domaine du logement ce que ça pouvait signifier.

Il est important d'ajouter que l'Etat-disciplinaire ne peut s'instaurer sans provoquer un profond mécontentement dans ces classes qui voient disparaître leurs acquis. Aussi, est-il obligé de développer un discours susceptible de mieux faire accepter les restrictions. Pensons aux justifications de l'Etat pour arrêter la construction de HLM: l'aide à la personne plutôt que l'aide à la pierre. Comme par hasard cette fameuse aide à la personne a aussi l'avantage de lui coûter moins cher que l'aide à la pierre.

Pour conclure, mentionnons, étant donné la nature et la gravité de la crise actuelle que traverse le capitalisme, que l'Etat-disciplinaire est arrivé pour rester. Si le gouvernement continue à restreindre son aide aux classes populaires en matière de logement, il ne le fera que progressivement mais sûrement, enrobant ses interventions d'un discours propre à justifier ses choix. □



3e PARTIE

C'est à notre tour de choisir

L'Etat à tous ses niveaux (fédéral, provincial, municipal) a donc fait un choix. Le choix, c'est celui d'assassiner à petit feu le logement social, c'est de remettre de plus en plus le marché du logement entre les mains de l'entreprise privée, c'est d'accélérer la rentabilisation des centres-villes aux dépens des résidents des quartiers populaires.

C'est maintenant à notre tour de faire des choix. **Devons-nous considérer ces politiques comme irréversibles ou tenter de renverser le courant avant que l'Etat ne nous impose des reculs encore plus importants** comme l'abolition des contrôles de loyer déjà prônée par le ministre fédéral de l'Habitation, Paul Cosgrove, ou la vente de HLM à l'entreprise privée?

Devons-nous intervenir directement sur les politiques de l'Etat ou nous contenter de lutter contre leurs effets les plus flagrants au niveau de nos quartiers? Sur quel terrain particulier sommes-nous le plus susceptibles de mobiliser la population, d'unir nos groupes, d'arracher des victoires?

Au moment de faire ces choix, le FRAPRU part avec un bagage d'acquis, mais aussi de difficultés.

Nos acquis

Notre premier acquis, c'est **la lutte!** Nous n'avons jamais eu de cadeaux de l'Etat et tout ce que nous avons pu arracher, c'est par nos luttes que nous l'avons fait. C'est par une lutte patiente de cinq ans que les citoyens de Limoilou ont pu faire arrêter la "neige noire" déposée par l'incinérateur municipal de Québec. C'est par une lutte de plus de trois ans que les résidents du quartier Centre-Sud à Montréal ont pu gagner un mini-parc répondant à leurs désirs et à leurs besoins. C'est par la lutte que le Comité de citoyens de l'Accents a pu obtenir la préservation de maisons restaurables du quartier qui devaient être démolies dans le cadre d'un PAQ.

Notre deuxième acquis, c'est **l'existence même du FRAPRU et son fonctionnement jusqu'à maintenant.**

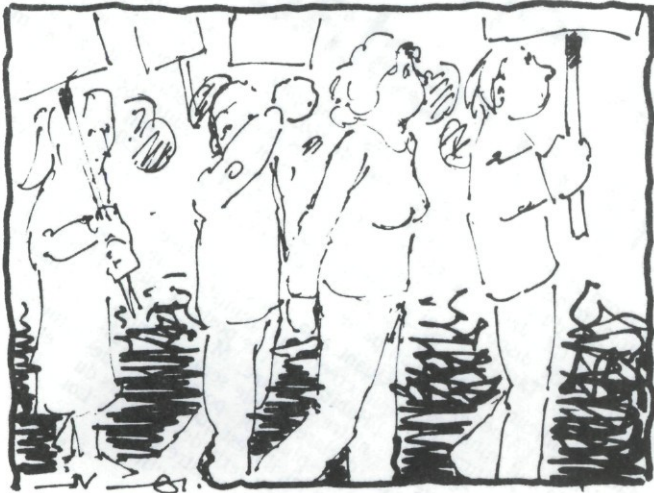
Après avoir mené pendant deux, cinq, dix ans même, des luttes chacun dans notre coin, nous nous sommes rendus compte petit à petit des limites des luttes au seul plan local. Le Comité de citoyens de Saint-Sauveur, le Comité de citoyens de l'Accents, le Comité de citoyens de Verdun pouvaient bien mener des luttes et arracher des victoires sur les **effets** des programmes, PAQ ou PAREL, sur leur **application dans leur quartier**, mais ils étaient incapables d'intervenir directement sur les programmes eux-mêmes. Les grandes politiques de l'Etat sont décidées à un niveau national, ce n'est donc pas au seul niveau local que nous devons lutter pour les transformer.



C'est cette constatation que nous avons faite avant et pendant le colloque PAQ d'octobre 1978. C'est pourquoi nous avons opté à la presque unanimité à la fin de ce colloque pour la mise en oeuvre d'une **"organisation commune à caractère principalement revendicatif, appuyée par des services, visant à établir le rapport de force qui obligera l'Etat à adopter des mesures immédiates qui profiteront à chacun de nos quartiers"**. Il y a maintenant deux ans et demi qu'une poignée de groupes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Verdun apprennent difficilement parfois à travailler à la réalisation de cet objectif à l'intérieur du FRAPRU. Déjà, ce regroupement nous a permis d'avoir une meilleure connaissance des interventions de l'Etat, par divers documents sur les programmes. Mais est-ce suffisant?

Nous nous retrouvons aujourd'hui devant une situation semblable à celle du parachutage dans nos quartiers des PAQ, PAREL et autres programmes. Il est de plus en plus clair que l'Etat dans son ensemble prend un nouveau tournant dans ses politiques. Comment devons-nous réagir? En luttant à nouveau au seul niveau des effets de ces politiques et de leur application dans nos quartiers et en faisant jouer au FRAPRU un simple rôle de soutien aux luttes locales? Ou en se servant de l'outil que nous nous sommes donné pour tenter de contrer les politiques de l'Etat.

Notre dernier grand acquis, c'est l'unité. Au moment de notre campagne de sensibilisation "Des quartiers où nous pourrions rester", nous n'étions que sept groupes. Pourtant, nous avons réussi en l'espace de trois mois à étendre notre action à de nouveaux quartiers et de nouvelles villes comme Joliette, Longueuil et Saint-Hyacinthe. Nous avons réussi à présenter 25 fois la pièce du théâtre "A L'ouvrage" devant 3 000 personnes.



Nous avons réussi à attirer plus de 700 personnes à notre soirée de clôture et à faire ce que plusieurs ont appelé la plus belle fête de solidarité des dernières années à Montréal. Pourquoi? Parce que nous y avons mis des efforts, bien sûr, mais aussi parce que nous avons su élargir notre campagne, parce que nous avons su compter sur les groupes qui partagent les mêmes objectifs que nous. En tout et partout, une cinquantaine de groupes populaires ont appuyé d'une façon ou d'une autre la campagne pour la survie des quartiers populaires.

Mais ce qui est plus intéressant encore c'est que les divergences entre les groupes-logement semblent beaucoup plus minces que nous ne l'aurions pensé il y a dix ans et que des actions

communes sont non seulement envisageables mais souhaitables. Déjà, le Regroupement des comités-logement et associations de locataires et le Regroupement des coopératives de Montréal ont adopté des propositions favorisant l'unité d'action avec le FRAPRU. D'importants syndicats comme la CSN et la CEQ ont également décidé au cours d'une rencontre inter-syndicale tenue les 3 et 4 avril de "développer toujours plus la solidarité avec les groupes populaires qui interviennent sur le front du logement". Il y a donc moyen d'aller chercher des appuis pour notre lutte.

Nos difficultés

La construction d'un regroupement provincial n'est pas une tâche facile. Déjà pendant la campagne de sensibilisation, bon nombre de groupes ont eu l'impression de se faire siphonner leur énergie par des activités provinciales et de ne plus être en mesure d'intervenir suffisamment sur les enjeux locaux. **Mais, c'est au moment où nous devons choisir un terrain de luttes commun que la tâche semble la plus ardue. Comment identifier une priorité commune, alors que les effets des programmes semblent différents dans chacun de nos quartiers? Comment conserver des énergies suffisantes au FRAPRU et à la lutte qu'il doit mener sans délaisser pour autant la pratique quotidienne de chacun de nos groupes?**

Il n'y a pas de réponses simples à ces questions. Une chose demeure cependant certaine: nous n'avons pas à choisir entre la lutte au niveau local et celle au niveau provincial. C'est souvent autour d'enjeux locaux, propres à chaque quartier, que se sont formés nos groupes et c'est encore à la lutte locale que nos citoyens s'identifient de façon plus immédiate. Mais nous ne devons pas non plus oublier les leçons de nos luttes. **Nous ne devons pas abandonner la préoccupation de dépasser "les culs-de-sac locaux" par une lutte à un autre niveau, celle au plan provincial.**

Ce qu'il faut c'est joindre nos deux niveaux de lutte, c'est mener une lutte provinciale tout en l'enracinant dans les luttes, dans les pratiques locales. Certains groupes avaient réussi à le faire durant la campagne de l'automne dernier. C'est de ces exemples positifs qu'il faut s'inspirer.

Une autre difficulté importante à considérer est

celle de la force de notre regroupement. Nous ne devons pas nous conter d'histoire: le FRAPRU reste une organisation faible, aux prises avec des problèmes financiers importants, formée de groupes locaux qui doivent eux-mêmes mener la lutte pour leur survie. Nous faisons difficilement le poids face à l'Etat et à ceux qu'il sert!

Nous devons donc être conscients de cette faiblesse, non pas pour nous écraser et con-

sidérer la lutte perdue avant qu'elle ne commence, mais pour être plus à même de la mener à terme. Plus concrètement, cela signifie que nous devons à tout prix élargir notre lutte, rejoindre le plus de groupes possible pour la mener à nos côtés. Cela signifie enfin qu'il ne faut pas s'attendre, quelle que soit la lutte que nous menions, à une lutte facile. Ce n'est pas en trois ou quatre mois que nous réussirons à arracher "de bons logements pas chers"... La lutte sera longue: il faut la commencer du bon pied! □

Le retour du consommateur vers la ville est commencé

■ Le mouvement de pendule qui depuis deux décennies avait drainé la clientèle urbaine de Montréal vers les banlieues et leurs centres commerciaux, est en train de se renverser, a affirmé hier M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

JEAN POULAIN

Ce phénomène noir... de divers char... tuation dont... crise éné... bien d... Mo...

ne d'abord des comm... eux-mêmes, à la fois individuel et colle...

Les SIDA
de...

10 ■ Le Devoir, lundi 17 novembre 1980

Tardif incite les entrepreneurs à se lancer plutôt dans la restauration

M. Tardif doit rencontrer le 24 novembre son homologue fédéral responsable du logement, M. Paul Cosgrove, en vue de la signature par la Société canadienne d'hypothèques et de logement du programme des lo-

«Je me suis d'abord assuré de l'avis du premier ministre et ensuite que le fric du ministre des Finances (M. Jacques Parizeau) serait disponible», a affirmé M. Tardif. Président par ailleurs le comité ministériel à l'Aménagement, formé de huit ministres dont celui de l'Agriculture, il a aux membres de l'Agence (Jean) une

«les dépenses des municipalités ont augmenté de \$505 millions cette année et leurs taxes doivent bien y avoir quelque un M. Tardif avait piloté la loi 57 l'an passé. Quant à la Loi constitutive qui créera un ministère de l'Habitation et le poste de ministre en titre, M. Tardif a déclaré qu'elle serait adoptée le plus tôt possible. Justement, il n'est que ministre de l'Intérieur en vertu des pouvoirs du ministre et de la Loi

tembre, soit que le retour de l'ancien régime administratif des caisses de retraite mettrait à un déficit de \$845 millions. Il faudrait à un déficit de \$20 milliards dans la Loi 57 et des Deuxièmement, l'anciens pour... nanciers pour... \$405 million. Finalement, la taxe de m... et la... tion d'i...

La crise économique accentuera la pénurie de logements urbains

att... on... plu... général... merciau... grand succ... nées, et leur... magasins de

La... tion des... de moitié par... nées 1980. C'est ce qu'a expliqué le ministre d'Etat à l'Aménagement et délégué à l'Habitation, M. Guy Tardif, à la clôture du congrès de l'Association des constructeurs de la province de Québec. M. Tardif a expliqué que cette année, il y aura une augmentation de 10 unités d'habitation par unité de population. Il a-t-il dit, les types de logements... privés... D'...

Depuis deux ans, il se dessine nettement une tendance qui minimise l'intervention de l'Etat en matière de logement. Les économistes, issus du néo-conservatisme qui déferle actuellement sur le continent nord-américain, préchent le retour à l'entreprise privée dans ce domaine, "à la concurrence à outrance, au capitalisme sauvage". C'est du moins l'opinion du professeur Marc Choko, de l'UQAM, invité la semaine dernière par la Faculté de gestion à parler de l'intervention des pouvoirs publics dans le logement.

aux dépens des gens qui les autorités corrigeront... tissant les habitations... l'opposition du maire J... dérait ce projet en 197... de communistes". Il... dans la Petite Bourg... Mais le nombre de logements sera inférieur à celui de l'époque. "A cette époque, on songeait d'abord à arracher de bons logements pas chers pour mieux donner un visage à la ville de Montréal. L'intervention américaine. Un vi... plus p...

CONTACTEZ DONC UN DE NOS GROUPES-MEMBRES



ATTENDS DONC!
Y'A PAS JUSSE
LES SOLUTIONS
INDIVIDUELLES!

- Comité d'action des citoyens de Verdun
4126, Wellington, Verdun
514-767-3690
- Comité de citoyens de l'Accents
376, rue Galt ouest, Sherbrooke
819-567-8618
- Comité de citoyens de l'Aire 10
570, du Roi, Québec
- Comité de citoyens du
quartier Saint-Sauveur
301, Carillon, Québec
418-529-6158
- Coopérative d'habitation Saint-Gabriel
845, des Zouaves, Québec
418-522-0454
- Habitations communautaires
du Centre-Sud
1251, Robin, Montréal
514-521-3387
- Mouvement d'action
populaire Limoilou
708, 3ième avenue, Québec
418-524-1979
- N.D.G. Block Association
2425, Boulevard Grand, Montréal
514-484-5812

Ce texte vise deux objectifs:

mieux faire comprendre le rôle de l'Etat en habitation dans notre société de type capitaliste;

poursuivre la réflexion sur les stratégies à développer par le FRAPRU et autres groupes pour lutter contre les interventions de l'Etat qui ne satisfont pas aux revendications des groupes populaires.

Il est constitué de trois parties:

d'abord expliquer brièvement comment l'Etat intervient dans le domaine de l'habitation en examinant divers programmes et les liens qui existent entre eux;

deuxièmement, présenter le pourquoi de telles interventions, ceci en mentionnant quelques mots sur la nature de l'Etat et son évolution;

enfin s'interroger sur les actions à développer par les groupes du FRAPRU et autres pour lutter plus efficacement contre les politiques de l'Etat.

**Front d'action populaire
en réaménagement urbain
(FRAPRU)**

1212, Panet,
Local 322,
Code postal: H2L 2Y7
Montréal, Québec
Téléphone: 514-522-1010

